



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 22 novembre 2022 s'est réuni le 28 novembre 2022 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS : Mesdames JAUNET, DEL RIO, CORMARY, DIVAY
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, GUERDA, MORIN

ABSENTS EXCUSÉS : MME CARTON (donne pouvoir à Mme Divay),

ABSENTS : Madame BOUTOILLE, Monsieur BLANC

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre est approuvé à l'unanimité.

3/REMBOURSEMENT A MONSIEUR PREVOST DE 50% DE LA FACTURE TPA SUITE AUX TRAVAUX

Madame le Maire indique des problèmes de gestion des eaux pluviales suite aux travaux d'assainissement chez Monsieur Prévost. Une grosse partie des travaux nécessaires a été prise en charge par TPA mais il en reste à charge 360€. Elle a convenu avec Monsieur Prévost que la commune lui rembourserait 50% du montant des travaux.

A l'unanimité le conseil autorise Mme le Maire à rembourser 180€ à Mr Prévost.

4/DM N°2 DU BUDGET VILLE : CREDITER LE COMPTE 6718 DE 180€ ET EQUILIBRER AU DEBIT DU 60636

Afin de procéder au remboursement de Monsieur Prévost, il convient de créditer le compte 6718 de 180€, et afin de respecter l'équilibre budgétaire de débiter le compte 60636 de 180€

A l'unanimité le conseil autorise la DM2.



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

5/RENOUVELLEMENT CONVENTION SACPA

La convention avec la SACPA est arrivée à échéance et il convient de la renouveler. Cette convention concerne la prise en charge des animaux errants. Son montant est de 793,76€HT

A l'unanimité le conseil autorise Mme le Maire à renouveler cette convention.

6/APPROBATION DU RPQS

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau reprends plusieurs critères, il s'appuie sur le rapport du délégataire, des données financières et les données de qualités de l'eau. La qualité de l'eau est vérifiée mensuellement par l'ARS (analyse).

A l'unanimité le conseil approuve le RPQS.

7/DELIMITATION DE LA ZONE DE PREVENTION AU RISQUE DE MERULE

Un cas de Mérule a été détecté en 2017, il concernait la cave de la maison secondaire de la propriété de Mme Guenot.

La maison étant isolée, le conseil décide de délimiter la zone de prévention au risque de Mérule à la parcelle 955.

8/INSCRIPTION TENNIS ET TARIFICATION

Madame le Maire propose de tarifer l'utilisation du court de tennis. Elle propose de créer deux forfaits :

- Un forfait famille de 50€ à l'année pour les Aumontois
- Un forfait à 100€ à l'année pour les Aumontois désirant jouer avec des personnes extérieures à Aumont en Halatte.

A l'unanimité le conseil approuve cette décision.

9/APPLICATION DU REFERENTIEL COMPTABLE M57

Madame le Maire informe que le référentiel M14 va être remplacé par le référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 et que son application doit être validé auprès du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'application du nouveau référentiel dès son installation.



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Questions diverses :

La CPIE de Senlis souhaite louer la salle du lavoir le 12 décembre de 9h à midi. Elle souhaiterait une mise à disposition gratuite.

Considérant que chaque location de salle nécessite l'intervention de la société de ménage, le conseil décide d'accepter de louer cette salle 50€.

Madame le Maire lève la séance à 20H30.

Le Maire,
Christel JAUNET

